PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de COURNOLS

Echelle : 1:6400

Version arrêtée du 31 août 2023

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ Clermont côté sud

CITADIA CONSULTANTS — EVEN CONSEIL

Limite du zonage du PLUi

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- Nj1 : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- Nse : Zone naturelle dédiée aux stations d'épuration
- 1 AUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- Nc(sb)2 : Zone naturelle d'hébergements touristiques n°2
- Nc(sb)6 : Zone naturelle d'hébergements touristiques n°6
- Ne : Zone naturelle équipements
- UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAm1 : Zone urbaine réservée à une « mixité » des activités contrainte par son caractère inondable
- UGa : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 12m
- UGs : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% d'emprise au sol max
- UGs7 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 10% d'emprise au sol max

Inscriptions graphiques

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine végétal et paysagé

- Zones humides avérées - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois, Bosquets
- Pelouses sèches (source : CEN)
- Patrimoine végétal et paysagé
- Zone non aedificandi
- ER Equipements/aménagements
- ER Mixité sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de hauteur
- Vergers
- Terres d'intérêt Viticoles
- Périmètre d'implantation
- Bande tampon 300m - Lot Montagne
- Linéaire commercial
- Haies à préserver ou à créer
- Recul obligatoire de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Arbre remarquable
- Patrimoine local

- Fôret sous regime forestier

Patrimoine :

- Monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site Unesco Chaine des Puys et Faille de Limagne
- Zone Tampon Site Unesco

Gabarit :

- Bâtiments remarkables
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Terrains de sport
- Cimetières
- Cours d'eau issus de la BD Topo
- Surfaces en eau

Protection des captages :
Périmètres de protection des captages

- Eloigné

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques :

- Interdiction
- Prescription

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPRI Bassin de l'Auzon	ZBFa, ZBFs	ZRF, ZRC
PPRI Bassin de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPRI Vallée d'Allier Clermontois	O	Ru, Rd, R
PPRI Vallée d'Allier Isoirien		
PPRI Agglomération clermontoise	O, Or	Rfu, Ru, Vd, V

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
48	ER - Aménagement d'un espace public	17	la commune
49	ER - Station d'épuration	2707	la commune
51	ER - Aménagement d'espaces publics et de bâtiments commerciaux	785	la commune
52	ER - Création d'un local associatif	59	la commune
53	ER - Aménagement espace escalade	15564	la commune

Liste du patrimoine

Numéro	Type de patrimoine	Libellé
50	Patrimoine local	Abbaye de Randol et ses dépendances
51	Patrimoine local	Hameau de Randol

Liste des bâtiments en changement de destination

Accusé de réception en préfecture
063-200070068-20230906-DELIB-100-PJ1-DE
Date de télétransmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023

N

Sources : IGN, Even, Citadia, EDIGEO janv 2020

0 — 250 — 500 m